Image not found or type unknown

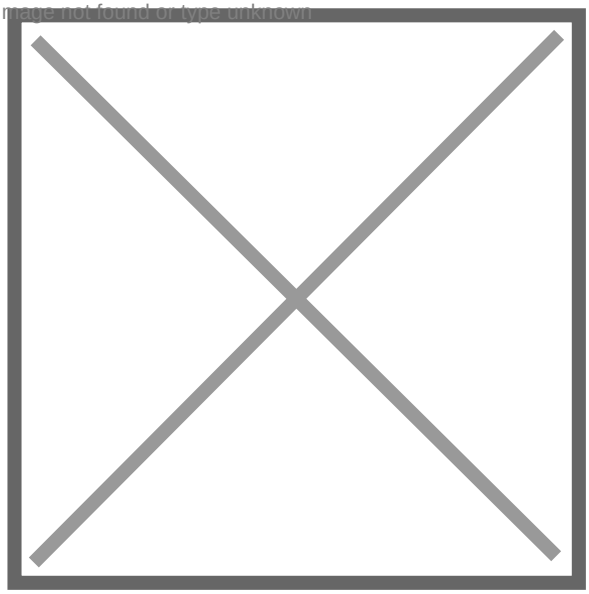

Prenom mal orthographié sur Procés verbal

Par **M4x1mus64**, le **22/03/2017** à **12:12**

Bonjour à tous , rnrnJe viens vers vous car une question me tracasse et je m'en voudrais de passé à coté de quelque chose . rnVoilà , j'ai commis une infraction routiére l'année dernière , qui m'as valu du sursis , l'annulation de mon permis et amende diverse car en récidive . Lors de mon audition à la gendarmerie , le fonctionnaire qui ma auditionné et dressé le procès-verbal à mal orthographié mon prénom . Au jours d'aujourd'hui , je suis passé au tribunal il y as 15 jours et est donc écopé de ma peine . Seulement aujourd'hui en faisant les papiers je me rend compte de mon erreur . Puis-je avoir un recours qui me permettrai de contesté l'application de cette peine pour vice de forme/procédure .rnPetit détail je suis passé en CRPC (je sais pas si ça change quelque chose) . En espérant que quelqu'un pourras m'aidé car je trouve la sentence très lourde pour le délit commis . Merci a ceux qui prendront le temps de me lire et de m'aidé . bonne journée , cordialement .

Par **amajuris**, le **22/03/2017** à **13:02**

bonjour,rnla mauvaise orthographe de votre prénom est une erreur de plume qui ne remet pas en cause les décisions prises à votre égard.rnsalutations

Par **M4x1mus64**, le **22/03/2017** à **13:06**

Bonjour et merci pour votre réponse , ayant déjà eu un vice de procédure pour une erreur dans un procès-verbal je me demandé si cela était similaire mais visiblement non .

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés